

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00084

Numéro SIREN : 481 000 081

Nom ou dénomination : FI2S

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000507

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/000507**
n° de gestion : **2016B00084**
n° SIREN : **481 000 081 RCS Dunkerque**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Dunkerque certifie avoir procédé le 22/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

FI2S - Société par actions simplifiée
102 avenue de la Gironde ZI de Petite Synthe 59640 Dunkerque -FRANCE-

date de clôture : 31/07/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



287466

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FI2S		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		102 avenue de la Gironde 59640 DUNKERQUE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 8 1 0 0 0 0 8 1 0 0 0 2 8		Néant		☐*	
				Exercice N clos le		31/07/2018	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	14 854	AG	13 974	879
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	23 478	AU	10 373	13 104
		Immobilisations en cours	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	420 492	CV		420 492
		Créances rattachées à des participations	BB	348 019	BC		348 019
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts		BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	30	BI		30	
TOTAL (II)		BJ	806 874	BK	24 348	782 526	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	97 407	BY		97 407
		Autres créances (3)	BZ	20 654	CA		20 654
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
	Disponibilités	CF	5 343	CG		5 343	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 786	CI		6 786	
	TOTAL (III)	CJ	130 191	CK		130 191	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	937 066	IA	24 348	912 718	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	109 201	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FI2S		Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 730)	DA			5 730	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD			800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			194 377	
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			258 019	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK			105	
	TOTAL (I)	DL			459 031	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			144 249	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			145 571	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			48 216	
	Dettes fiscales et sociales	DY			115 579	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA			70		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC			453 686	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			912 718	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			366 349		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			178		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
Désignation de l'entreprise : SAS FI2S		Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	381 130	FH	FI	381 130	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	381 130	FK	FL	381 130	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	1 562	
	Autres produits (1) (11)				FQ	802	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	383 495
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	148 221	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	4 153	
	Salaires et traitements*				FY	161 471	
	Charges sociales (10)				FZ	77 375	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	7 624
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	398 846	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(15 350)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	278 568	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	1	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	278 569	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 983	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	5 983	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	272 585	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	257 234	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS FI2S</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	148	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	40	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	188	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 311	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	527	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	663 565	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	405 545	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	258 019	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	7 818
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	278 568	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	2 989	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 562	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		148		
Amortissements dérogatoires		40		
Produits des cessions d'éléments d'actif			1 500	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Autres éléments significatifs

Aucun fait particulier n'est à signaler.

Désignation de la société : SAS FI2S

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2018, dont le total est de 912 718 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 258 020 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2017 au 31/07/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 et 3 ans L
- * Matériel de bureau : 3 ans D
- * Mobilier : 5 ans L

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 970 Euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 3 083 Euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 655	200		14 855
Immobilisations incorporelles	14 655	200		14 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		247	247	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 724	15 755		23 479
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 724	16 001	247	23 479
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	651 888	150 130	33 506	768 511
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	30			30
Immobilisations financières	651 918	150 130	33 506	768 541
ACTIF IMMOBILISE	674 297	166 331	33 752	806 875

Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 004	3 971		13 975
Immobilisations incorporelles	10 004	3 971		13 975
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		98	98	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 819	3 555		10 374
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 819	3 654	98	10 374
ACTIF IMMOBILISE	16 823	7 624	98	24 349

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 472 897 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	348 019	109 202	238 818
Prêts			
Autres	30		30
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	97 407	97 407	
Autres	20 655	20 655	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 786	6 786	
Total	472 897	234 050	238 848
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créan. rattachées	2 059
Clients - factures à établir	96 000
Etat - produits à recevoir	3 083
Total	101 142

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 5 730,00 Euros décomposé en 573 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	573	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	573	10,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	65	40		105
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	65	40		105
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		40		

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 453 686 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	178	178		
- à plus de 1 an à l'origine	144 071	56 734	87 337	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 216	48 216		
Dettes fiscales et sociales	105 823	105 823		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	155 398	155 398		
Produits constatés d'avance				
Total	453 686	366 349	87 337	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	54 032			
(**) Dont envers les associés	12 746			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 9 757 Euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	14 703
Intérêts courus sur emprunts	64
Intérêts courus à payer	146
Associés - intérêts courus	2 989
Dettes provis. pr congés à payer	4 987
Personnel - autres charges à payer	214
Charges sociales - charges à payer	4 192
Etat - autres charges à payer	61 531
Total	88 826

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 786		
Total	6 786		

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 100 Euros

Résultat financier

	31/07/2018	31/07/2017
Produits financiers de participation	278 568	175 343
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1	1
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	278 570	175 344
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 984	9 717
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	5 984	9 717
Résultat financier	272 586	165 627

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments exploitation	Eléments financiers
Indemnités de prévoyance	691	
Remboursements sinistres	819	
Remboursements Natixis ticket restaurant	53	
TOTAL	1 562	

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/07/2018	31/07/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 500	100 000
Reprises sur provisions et transferts de charge		3
Total des produits exceptionnels	1 500	100 003
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	148	60 025
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	40	40
Total des charges exceptionnelles	188	60 065
Résultat exceptionnel	1 312	39 938

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	148	
Amortissements dérogatoires	40	
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 500
TOTAL	188	1 500

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
<i>Caution au profit de la Banque Populaire pour la SCI JEPHIDE</i>	66 639
<i>Caution au profit de HSBC pour la SASU SITENOR</i>	119 833
Avals et cautions	186 472
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	40 713
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	227 185
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	186 472
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outils	Autres	Total
Valeur d'origine				49 491	49 491
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice				7 424	7 424
Amortissements				7 424	7 424
Cumul exercices antérieurs					
Exercice				7 047	7 047
Redevances payées				7 047	7 047
A un an au plus				9 395	9 395
A plus d'un an et cinq ans au plus				31 318	31 318
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				40 713	40 713
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				4 949	4 949
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				4 949	4 949
Montant pris en charge dans l'exercice				7 819	7 819

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .

FI2S

Société par actions simplifiée

Capital : 4.140 Euros

Siège social : 102 avenue de la Gironde, ZI de Petite Synthe, 59640 Dunkerque

481.000.081 RCS Dunkerque

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31 JANVIER 2019**

- RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que :

- le bénéfice de l'exercice s'élève à la somme de 258.019 €
- auquel s'ajoute le poste « Autres réserves » d'un montant de..... 194.377 €
- formant un bénéfice distribuable de 452.396 €
- duquel, à titre conservatoire, il est déduit un montant de - 398.410 €
correspondant à la différence entre le prix d'acquisition par la Société
des actions de Monsieur Pierre Michel Baralle, intervenue le
16 novembre 2018, soit 400.000 € et la valeur nominale de ces dernières,
soit 1.590 €
- formant alors un bénéfice distribuable retraité de 53.986 €

décide d'affecter celui-ci de la façon suivante :

- Distribution de dividendes de la somme globale de 20.000 €
Correspondant à un dividende de 48,31 Euros par action
lesquels seront assujettis pour les personnes physiques au taux forfaitaire unique
de 30 % (17,2% au titre des prélèvements sociaux et 12,8% au titre de l'impôt),
en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, lequel s'applique de plein droit, sauf
option par le bénéficiaire des dividendes pour le régime anciennement
applicable, soit pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, après
abattement de 40 % applicable pour les seules personnes physiques.
- Le solde au compte « autres réserves » 33.986 €

Les dividendes seront payables après déduction des prélèvements à la source à compter du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires et au plus tard le 30 avril 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices de la Société :

Comptes de l'Exercice	Dividende distribué (en Euros)	Dividende éligible au PUF ou à l'abattement de 40 % (en Euros)	Dividende non éligible au PUF ou à l'abattement de 40 % (en Euros)
31/12/2015	200.460	200.460	0
31/07/2016	200.000	200.000	0
31/07/2017	200.000	200.000	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme

Philippe Delcroix-Rome


Pour la société FI2S, Président
M. Philippe Delcroix-Rome, Président

EMMANUEL SIX

Licencié en Sciences Économiques
EXPERT COMPTABLE
Inscrit au tableau de l'Ordre de Lille
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la compagnie régionale de Douai

15, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
59170 CROIX

Tel 03 20 17 15 55

F i 2 S

SAS au capital de 4 140 Euros
102 avenue de la Gironde,
ZI de petite Synthe
59640 Dunkerque

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2018**

EMMANUEL SIX
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Douai
15, Avenue de Général Leclerc
59170 CROIX

F i 2 S

**SAS au capital de 5 730 Euros
102 avenue de la Gironde,
ZI de petite Synthe
59640 Dunkerque**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2018

Aux Associés de la société FI2S S.A.S.,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FI2S S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un bénéfice de 258 019 E pour un chiffre d'affaires de 381 130 E et un total de Bilan de 912 718 E.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



2.3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

2.4 Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

2.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

2.6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des



comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Croix, le 29 01 2019

Emmanuel SIX
Commissaire aux comptes

